



CABINET DU PREFET – Service de la communication interministérielle

Lyon, le jeudi 17 avril 2014

"rénovation énergétique" **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Près de 12 000 logements sociaux les plus énergivores vont être réhabilités en Rhône-Alpes

Une convention régionale de partenariat a été signée le lundi 14 avril par l'Etat, représenté par le préfet de la région Rhône-Alpes, Jean-François Carencu, l'association régionale des bailleurs HLM, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et l'ADEME (l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Objectif : la rénovation énergétique de 10 à 12 000 logements sociaux en Rhône-Alpes.

Cette convention cible les logements les plus énergivores (classe énergétique allant de G à D) dans le but de réduire leurs consommations d'électricité et de gaz.

Rhône-Alpes compte plus de 435 000 logements sociaux, soit 15 % environ des résidences principales de la région.

Les bailleurs sociaux logent plus d'un million de personnes et 60 % des ménages logés ont des revenus inférieurs à 21 000 euros par an pour une famille de 4 personnes.

La frange la plus énergivore (étiquettes E, F, G) représente 28 % du parc HLM de Rhône-Alpes, soit 121 000 logements, les logements classés D représentent quant à eux 40 % du parc (180 000 logements).

Le parc de logements sociaux fait donc l'objet d'une attention particulière dans l'optique de diminuer son impact environnemental. Il s'agit aussi de répondre aux besoins des ménages et ainsi leur permettre de maîtriser leurs quittances (loyers plus charges).

La réhabilitation du parc public, en mobilisant les professionnels du bâtiment, permet également de développer l'activité du secteur et ainsi d'assurer la préservation et le développement d'emplois locaux par le biais notamment de tous les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi.

Cette convention sera déclinée dans les huit départements de Rhône-Alpes, en mobilisant toutes les aides mises en place pour la réhabilitation des logements : prêts, subventions, aides fiscales.

L'atteinte des objectifs et les résultats obtenus seront suivis au sein du Comité Régional de l'Habitat.

Contact presse : Pascale Savey 04 72 61 65 27 – 06 12 32 05 83